

disponible également sur le site  
[www.suresneseco.com](http://www.suresneseco.com)



## Jardin pamplemousse

### Un parfum d'ailleurs

Depuis huit ans, le monde végétal inspire les créations de Florence de Guerry. Pureté, raffinement et exotisme émanent de ses collections de tableaux et d'ameublement, que l'on peut désormais découvrir à Suresnes.

Au départ, un coup de cœur pour la luxuriance du célèbre "Jardin pamplemousse" de l'Île Maurice, que Florence de Guerry découvre au hasard d'un voyage. Subjuguée, cette encadreuse d'art rapporte de ces lieux enchanteurs un premier herbier tropical et un projet artistique original. "Celui de composer des tableaux à partir de feuilles monumentales de lataniers, de philodendrons, ou encore de palmes, et de mettre ainsi en valeur la diversité et l'exceptionnelle beauté graphique de ces espèces", souligne t-elle.

Florence de Guerry crée alors sa société, baptisée tout naturellement "Jardin pamplemousse". Elle s'installe dans ses ateliers à Clamart où une équipe de

quatre encadreurs qualifiés travaillent aujourd'hui une matière première végétale en provenance de l'Île Maurice, de Côte d'Ivoire, d'Inde ou des Antilles. Progressivement, cette collection de tableaux s'est enrichie d'une gamme complète de mobilier (tables basses ou de salles à manger, consoles, canapés, fauteuils, chaises, méridiennes). "Les tables en chêne reprennent l'idée de végétal en transparence posé au centre de celles-ci. Tandis que les formes épurées des canapés et des fauteuils, et les couleurs minérales de leurs revêtements, vert jade, vert olive, ivoire, taupe, turquoise, prune ou chocolat déclinent l'identité de la marque", explique la créatrice.

(suite page 2)

### Agenda

page 2

### Bienvenue à Suresnes

page 4



### Magasins Nicolas Un métier au service d'une passion

page 5

### Avis de concours " Meilleur Ouvrier de France "

page 6



### Vivement Noël à Suresnes !

page 6

### Le chèque emploi TPE

page 6

### Des aides pour favoriser l'accès des PME au 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD)

page 6

## Tour d'horizon des nouveautés fiscales

page 3

## ➔ Je prépare la transmission de mon commerce

Pourquoi, quand, comment ?

**Lundi 14 novembre de 17h à 18h30**

CCIP Hauts de Seine - 21/23, rue des Trois Fontanot à Nanterre  
Réunion d'information gratuite  
Tél. 01 46 14 27 59 - Mail : [transmission92@ccip.fr](mailto:transmission92@ccip.fr)

## ➔ L'épargne salariale dans les PME

Participation, intéressement, plan d'épargne entreprise...

Les stratégies de rémunération alternatives sont aujourd'hui à la portée de toutes les entreprises.

A chaque support, ses avantages, ses exonérations fiscales et sociales.

**Judi 17 novembre de 9h à 12h**

CCIP Hauts de Seine à Nanterre  
Participation : 40 € nets  
Tél. 01 46 14 27 28 - Mail : [formemp92@ccip.fr](mailto:formemp92@ccip.fr)

## ➔ Permanence SAJECE (Structure d'accueil juridique et comptable)

Des avocats, des magistrats, des experts-comptables à l'écoute des dirigeants d'entreprises.

**Mercredi 23 novembre, 7 et 21 décembre de 14h à 17h**

CCIP Hauts de Seine à Nanterre  
Permanence gratuite assurée en toute confidentialité sur rendez-vous  
Tél. 01 46 14 26 35 - Mail : [gestiondifficultes92@ccip.fr](mailto:gestiondifficultes92@ccip.fr)

## ➔ Les aides à l'emploi et au recrutement

L'ANPE présentera les services qu'elle propose pour faciliter vos recrutements ainsi que les aides à l'emploi et le chèque emploi TPE.

**Vendredi 25 novembre de 8h30 à 10h30**

ADES - 51, rue de Verdun à Suresnes  
Inscription gratuite - Tél. 01 46 97 20 00 - Mail : [ades@suresneseco.com](mailto:ades@suresneseco.com)

## ➔ Les rendez-vous du conseil

Organisés à l'attention des professionnels du conseil, ces rendez-vous ont pour objectif de favoriser le développement de coopérations techniques, de partenariats...

**Mercredi 30 novembre de 8h30 à 18h**

CCIP Hôtel Potocki - 27, avenue de Friedland à Paris  
Participation : 200 € nets  
Tél. 01 46 14 26 61 - Mail : [forumduconseil@ccip.fr](mailto:forumduconseil@ccip.fr)  
Inscription sur [www.forumduconseil.com](http://www.forumduconseil.com)

## ➔ Cession d'entreprise : comment s'y préparer ?

**Judi 1<sup>er</sup> décembre de 8h30 à 12h30**

CCIP Hauts de Seine à Nanterre  
Participation gratuite - Tél. 01 46 14 26 35 - Mail : [transmission92@ccip.fr](mailto:transmission92@ccip.fr)

## ➔ Initier un projet de développement international

Les réseaux d'appui aux PME. Panorama des aides et financements à l'export.

**Judi 1<sup>er</sup> décembre de 9h à 11h**

CCIP Hauts de Seine à Nanterre  
Atelier gratuit - Tél. 01 46 14 27 50 - Mail : [creation92@ccip.fr](mailto:creation92@ccip.fr)

## ➔ Les Mardis de l'export

Entretiens individuels pour examiner les solutions financières appropriées au développement export.

**Mardi 6 décembre de 9h à 13h**

CCIP Hauts de Seine à Nanterre  
Participation gratuite sur rendez-vous  
Tél. 01 46 14 26 64 - Mail : [export92@ccip.fr](mailto:export92@ccip.fr)

## ➔ Financer son premier développement

Les aides et financements accessibles à la jeune entreprise. Spécial PME/PMI.

**Mardi 13 décembre de 9h à 11h**

CCIP Hauts de Seine à Nanterre  
Atelier gratuit - Tél. 01 46 14 27 50 - Mail : [creation92@ccip.fr](mailto:creation92@ccip.fr)

suite de la page 1

## Jardin pamplemousse

Un parfum d'ailleurs



Florence de Guerry

En 2000, Guillaume de Grivel intègre la société, et ses talents de gestion et d'organisation participent au développement de la marque tant sur le plan national qu'à l'export.

En 2003, ils tombent sous le charme d'un vaste entrepôt suresnois, agrémenté d'un jardin, sur le plateau nord de la ville. "Nous avons été séduit par les volumes de cette ancienne visserie des années trente qui abrita ensuite la Compagnie coloniale du thé. Notre objectif est aujourd'hui de faire vivre ce lieu, devenu le showroom de "Jardin pamplemousse", et de l'ouvrir au grand public par le biais d'expositions d'artistes dont les créations (luminaires, tissus, céramiques) correspondent à l'esprit de notre univers végétal", poursuit Florence de Guerry.

Les créations de Jardin pamplemousse désormais accessibles au public, s'adressent plus particulièrement à une clientèle de professionnels : architectes d'intérieur, grands hôtels, boutiques d'ameublement haut de gamme.

"Le Club Méditerranée a été notre premier client. Notre marque est également présente sur de nombreux salons professionnels, en France et à l'étranger, notamment à Dubaï, ce qui nous permet de toucher une clientèle cosmopolite. La collection "Jardin pamplemousse" est actuellement diffusée dans une douzaine de pays européens et exportée dans autant de pays étrangers, de la Russie au Japon, notre principal client", conclut Guillaume de Grivel.

### Jardin pamplemousse en chiffres

**Création** : 1997

**Effectifs** : 6

**Contact** :

100, bd du Maréchal de Lattre de Tassigny  
92150 Suresnes

Tél. 01 46 25 06 80

Mail : [contact@jardinpamplemousse.com](mailto:contact@jardinpamplemousse.com)

[www.jardinpamplemousse.com](http://www.jardinpamplemousse.com)

# Tour d'horizon des nouveautés fiscales de l'été

La loi pour la confiance et la modernisation de l'économie et la loi en faveur des PME contiennent de nombreuses dispositions fiscales qui concernent toutes les PME.

**Check-list des principales mesures.**

### Davantage d'entreprises exonérées d'IFA

Jusqu'à présent, les sociétés dont le chiffre d'affaires ne dépassait pas 76 000 € n'avaient pas d'IFA à payer. Pour 2006, le seuil d'exonération est porté à 150 000 €. Les autres tranches du barème restent inchangées.

### Bonus pour les sociétés soutenant la recherche

À côté du crédit d'impôt recherche, les sociétés soumises à l'IS bénéficient désormais d'une réduction d'impôt, égale à 65 % des sommes versées, entre le 16 mars 2005 et le 31 décembre 2005, à des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur et à des PME innovantes (sociétés soumises à l'IS, de moins de 250 salariés dont les dépenses de recherche représentent au moins 15 % des charges totales). Une autre réduction d'impôt, au taux de 25 %, est accordée pour les souscriptions, réalisées entre le 16 mars 2005 et le 31 décembre 2005, au capital de PME innovantes, non majoritairement détenues par le souscripteur pendant cette période. Les titres doivent être conservés pendant 5 ans au moins. Dans les deux cas, le montant de la réduction est plafonné à environ 2,5 % de l'impôt dû par la société. L'excédent non imputé n'est ni restituable, ni reportable.

### Souscription plus facile au capital de PME

Les conditions d'application de la réduction d'impôt égale à 25 % des souscriptions au capital de PME sont assouplies. Comme auparavant, plus de 50 % des droits sociaux de la société dans laquelle porte l'investissement doivent être détenus par des personnes physiques. Pour les versements effectués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le pourcentage de 50 % ne tient pas compte des participations dans certaines sociétés (ex : société de capital-risque, FCPR, FCPI...).

### Dons d'argent affectés à la création d'entreprises

Outre la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2005, du dispositif d'exonération de droits de mutation pour les dons d'argent, d'au plus 30 000 €, consentis, notamment, aux enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, est instauré, à compter de 2006, un nouveau dispositif d'exonération de droits pour les dons consentis à ces mêmes personnes. Ce dispositif vise les dons familiaux consentis

jusqu'en 2010. L'exonération est aussi limitée à 30 000 € pour l'ensemble des dons consentis pendant cette période.

Nouveauté : cette exonération est liée à l'affectation, dans les 2 ans du don, des sommes reçues soit à la souscription au capital de PME, soit à l'acquisition de biens destinés à une entreprise individuelle, soit à la reprise d'une entreprise dans laquelle le donataire exerce son activité principale.

### Une provision pour faciliter l'autofinancement

Les entreprises individuelles et les EURL soumises à l'IR peuvent désormais constituer, jusqu'en 2010, une provision pour investissement destinée à faciliter leur autofinancement dans les premières années de leur création. Pour cela, elles doivent notamment être créées depuis moins de 3 ans, exercer une activité industrielle, commerciale ou artisanale et avoir moins de 20 salariés. La dotation annuelle de la provision ne doit pas dépasser 5 000 € et le montant total, à la clôture de l'exercice, ne peut dépasser 15 000 €. La provision doit être utilisée, au plus tard au cours de l'exercice clos en 2010, pour financer l'acquisition d'immobilisations amortissables (à l'exception des immeubles et des voitures de tourisme). Utilisée à cette fin, la provision est rapportée, par parts égales, sur l'exercice d'acquisition des immobilisations et les 4 exercices suivants.

### Crédit d'impôt formation pour le dirigeant

Les entreprises soumises à l'IR ou à l'IS selon un régime réel bénéficient désormais d'un crédit d'impôt égal au produit du nombre d'heures passées par leur chef d'entreprise en formation (plafonné à 40 h de formation par année civile) par le taux horaire du SMIC. Le crédit d'impôt s'impute sur l'impôt dû par la société ou, dans les sociétés de personnes, dû par les associés s'ils y exercent leur activité professionnelle.

### Dépenses de mise en conformité provisionnées

Les entreprises individuelles et les EURL relevant de l'IR qui doivent faire face à des dépenses de mise en conformité en matière de sécurité alimentaire peuvent constituer, jusqu'en 2010, une provision pour dépenses de mise en conformité. Son montant ne peut excéder 15 000 € à la clôture de l'exercice. Ainsi constituée, elle doit être utilisée, pour l'engagement des dépenses de mise en



## Bienvenue à Suresnes

**4J EVENEMENTS SARL**  
Services annexes aux spectacles  
*JAUNY Julien*  
54 Rue Albert Caron

**A LA BELLE FRIMOUSSE**  
Services personnels  
*DESSON Patrice*  
29 Rue Carnot

**ACL 92**  
Télécommunications  
*LOURY Jean*  
9/11 Rue Benoît Malon

**AD3M**  
Travaux d'installation électrique  
6 Rue Danton

**AKALONE**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*LE NY David*  
13 Rue de la Terrasse

**BEAUMOND**  
Restauration rapide  
*BEAUMOND Sylvie*  
10 Rue Salomon de Rothschild

**CHIPDEV SOLUTIONS**  
Services annexes à la production  
*BOLON Olivier*  
82 Bd Mal de Lattre de Tassigny

**CHLAAOUI FRERES**  
Commerce d'alimentation générale  
17 Avenue Jean Jaurès

**CLAY TILES EUROPE**  
Administration d'entreprises  
15 Rue Pagès

**DA FONSECA**  
Construction de maisons individuelles  
*DA FONSECA SANTOS Paulo*  
189 Rue de Verdun

**DALCANS**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*BENBASSA Raphaël*  
12 Allée de l'Ancien Pont

**DITIGAL EXPLORER PRODUCTION**  
Production de films pour la télévision  
*CHOLET Jean*  
5 Allée de Longchamp

**E 2F DECORS**  
Commerce de détail divers en magasin spécialisé  
*FAVIER Evelyne*  
56 Avenue Jean Jaurès

**ECLAIR DIGITAL CINEMA**  
Prestations techniques pour le cinéma et la télévision  
2 Rue du Bac

**EURL KAKAL IKBAL**  
Boulangerie-pâtisserie  
*KAKAL Ikkal*  
35 Avenue Jean Jaurès

**FLUDIA**  
Etudes de marché et sondages  
*BONS Marc*  
51 Rue de Verdun

**GIGA STUDIO**  
Administration d'entreprises  
*VINCENT Véronique*  
28 Rue Gambetta

**HORYZON WEB**  
Réalisation de logiciels  
*ORY Marie*  
38 Rue Emile Duclaux

**IPS SECURITE**  
Travaux d'installation électrique  
*GROS Victorin*  
37 Avenue Jean Jaurès

**IXIA TECHNOLOGIES**  
Télécommunications  
*GUIRAUD François*  
51 Rue de Verdun

**KRC DIFFUSION**  
Commerce de détail en magasin non spécialisé  
*CHAKIR Mireille*  
97/99 Bd Mal de Lattre de Tassigny

**LE CELLIER DU FROMAGER**  
Commerce de détail de produits laitiers  
*SELLIER Dominique*  
9 Place du Général Leclerc

**LES REPAS PARISIENS LRP**  
Cantines et restaurants d'entreprises  
3 Rue Salomon de Rothschild

**LG MENUISERIE**  
Fabrication de charpentes et de menuiseries  
*BERTHET Guillaume*  
46 Rue des Acquevilles

**LOBI**  
Réalisation de logiciels  
*SABATHIER Alain*  
10 Rue Chevreul

**MARKETLOG**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*CLERGEAU Nicolas*  
5 Quai Marcel Dassault

**MOBIL DEVELOPPEMENT**  
Commerce de gros de biens de consommation  
*GUYOT François*  
23 Bis Rue Edouard Nieupoort

**OPHTEMIS SA**  
Réalisation de logiciels  
*BERINGER Henri*  
9/11 Rue Benoît Malon

**PHEBUS**  
Commerce de détail divers en magasin spécialisé  
*ELDJELATA Farid*  
61 Boulevard Henri Sellier

**PHIL'S CONSEIL**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*GRENOUILLEAU Christine*  
10 Allée Louis Chevrolet

**PLANET FORCE**  
Vente par correspondance spécialisée  
*FRITZ Michel*  
18 Avenue Jean Jaurès

**REPOWER SAS**  
Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques  
*WASMUTH Pieter*  
13 Rue Salomon de Rothschild

**SAINT THOMAS**  
Restaurant traditionnel  
*SOLIMAN Naïem*  
37 Rue Pasteur

**SARL TOUZAIN**  
Boulangerie-pâtisserie  
59 Rue Pasteur

**SURESNES TASSIGNY**  
Marchand de biens immobiliers  
*SOHIER Bernard*  
120 Bd Mal de Lattre de Tassigny

**SYNAPTURE**  
Conseil en systèmes informatiques  
9 Rue Pagès

**VERIM**  
Agence immobilière  
*HEROU Vincent*  
11 Bd Mal de Lattre de Tassigny

**VINTAGE PARTENAIRES**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*CAILLIERE Hervé*  
51 Rue de Verdun

**YAT INTERNATIONAL**  
Commerce de gros de biens de consommation  
*TEZEREN Yasar*  
144 Rue Gambetta

conformité, au plus tard à la clôture du 5<sup>ème</sup> exercice suivant celui de leur constitution.

### Seuil du paiement obligatoire par chèque

Les commerçants doivent effectuer par chèque, virement ou carte, tous les règlements dépassant désormais 1 100 € (au lieu de 750 €) qui portent notamment sur le paiement de loyers, transports, services, fournitures ou travaux.

### Transmission d'entreprise allégée de droits

Pour le calcul des droits de succession et de donation, un abattement peut être appliqué à la valeur de l'entreprise individuelle ou des titres des sociétés qui font notamment l'objet d'un engagement collectif de conservation. Le montant de l'abattement est porté de 50 % à 75 %. De plus, cet abattement n'est plus limité aux donations en pleine propriété, il vise désormais toutes les autres formes de donations (donations en usufruit et en nue-propriété).

### Débloquage anticipé de la participation 2004

Les sommes attribuées aux salariés en 2005 au titre de la participation aux résultats de l'entreprise en 2004 peuvent être débloquées exceptionnellement et versées jusqu'au 31 décembre 2005. Les salariés ne pourront procéder qu'à un seul débloquage exceptionnel en 2005. Les sommes versées devront être déclarées dans la catégorie des traitements et salaires et soumises à l'impôt.

Sources : RF Conseil Septembre 2005 n°167  
Loi 2005-842 du 26/07/05, JO du 27/07/05  
et loi 2005-882 du 2/08/05, JO du 3/08/05

# Magasins Nicolas

## Un métier au service d'une passion

Les deux magasins Nicolas, installés dans des zones commerçantes de Suresnes, l'un à proximité de la place du Général Leclerc, dans le centre administratif de la ville ; l'autre près du marché Caron, dans le quartier du Val d'Or, perpétuent la tradition de proximité et de qualité de service qui a fait la notoriété de l'enseigne, leader français de la distribution spécialisée de vins.



André Gallego du magasin du haut de Suresnes



Etienne Duval, co-gérant avec Lionel Teisseyre du magasin du bas de Suresnes

*“Vendre des produits de qualité, accueillir et conseiller”, sont les maîtres mots du travail quotidien que fournissent Lionel Teisseyre et Etienne Duval dans leur boutique du “bas” de Suresnes, dont ils sont, depuis 2002, les co-gérants mandataires. “Juridiquement, précisent les deux cavistes, cela signifie que nous sommes responsables du stock et du développement de la clientèle. À ce titre, nous sommes commissionnés sur le chiffre d'affaires du magasin. Ce travail en binôme nous permet d'apporter une plus grande amplitude à nos horaires d'ouverture. Nous sommes notamment ouverts à l'heure du déjeuner et le lundi après-midi, ce qui favorise l'accueil des salariés des entreprises présentes dans ce quartier de Suresnes”. Les deux associés ont d'ailleurs largement développé leur communication en direction des entreprises locales. “Nous travaillons occasionnellement avec de grandes entreprises suresnoises, comme Philips, Havas, EADS, Dragon Rouge, ActivCard, mais nous souhaitons également fidéliser les PME/PMI”. Dans le “haut” de Suresnes, l'activité du magasin dont André Gallego et Christine Debaisieux ont repris la gérance depuis mai 2005, est également orientée vers les entreprises mais s'inscrit, en priorité, dans une action de proximité à destination d'une clientèle de particuliers suresnoise, mais aussi issue des communes limitrophes de Rueil-Malmaison ou de Saint-Cloud. “Nous jouons la carte de la complémentarité entre nos deux boutiques, souligne André Gallego, par rapport à nos horaires, puisque notre magasin est ouvert le dimanche matin”.*

Devenir caviste chez Nicolas ne s'improvise pas. Lionel Teisseyre possède une formation de sommelier, il fût d'ailleurs meilleur jeune sommelier du Languedoc-Roussillon ; diplômé d'une école de commerce, Etienne Duval a fait ses armes dans l'achat de vins pour la grande distribution ; André Gallego a grandi dans les vignobles du bordelais et sa compagne travaillait dans la restauration. *“Gérer une enseigne Nicolas, c'est avant tout bénéficier d'une image de marque de qualité, qui s'appuie sur une sélection rigoureuse des vins”, soulignent-ils unanimement. La direction des achats et de la qualité de Nicolas regroupe une équipe d'œnologues et de techniciens qui effectuent la sélection des*

produits lors de visites dans les chais, les caves et les propriétés ou sur échantillons reçus quotidiennement en provenance des vigneron. Le laboratoire intégré de Nicolas assure le contrôle qualité de tous les vins rentrant en stock sur l'entrepôt central. Plus de 18 000 échantillons sont ainsi dégustés chaque année, et les cavistes de l'enseigne sont régulièrement conviés à un certain nombre de dégustations. *“Il est toutefois essentiel de fidéliser la clientèle. Chaque année, nous organisons, par exemple, quatre journées de dégustation gratuite du Beaujolais nouveau (prochaine date le 17 novembre 2005). Nous proposons également un grand nombre d'idées cadeaux à tous les prix pour les fêtes, avec notamment, du 21 novembre au 6 décembre, une opération promotionnelle sur les champagnes (jusqu'à 20 % de réduction)”.* Le 6 décembre, pour la Saint-Nicolas, les succursales de Suresnes devraient également offrir un nouveau service, en proposant à leur clientèle des chèques-cadeaux Nicolas.

### L'enseigne Nicolas

C'est en 1822 que les premiers magasins Nicolas, spécialisés en vins et alcools, ont ouvert leurs portes en plein centre de Paris. L'idée de fournir une qualité supérieure et suivie, à un prix raisonnable, a fait la renommée de la Maison. L'enseigne compte aujourd'hui 400 succursales en France, 25 en Angleterre, 8 en Belgique, 5 en Pologne et une en Allemagne. La marque Nicolas a été la première à proposer la vente de vin en bouteilles, et non plus à la mesure, à organiser des livraisons à domicile avec des poussettes puis des triporteurs, à offrir une gamme complète des vins de France et des vins de terroirs puis à lancer le Beaujolais nouveau sur Paris.

#### Contact : Cavistes Nicolas

**Etienne Duval et Lionel Teisseyre**

2, place du Général Leclerc

Tél. 01 45 06 16 01

**Christine Debaisieux et André Gallego**

28 bis, avenue Jean Jaurès

Tél. 01 45 06 19 10

## Commerces

### Avis de concours " Meilleur Ouvrier de France "

Les inscriptions au 23<sup>ème</sup> concours  
" Meilleurs Ouvriers de France "  
sont ouvertes jusqu'au 31 décembre  
2005.

Organisé tous les 3 ans, ce concours décerne le titre de meilleur ouvrier de France à un professionnel qui a fourni la preuve de sa compétence de très haut niveau dans son métier. Ce diplôme, émanant de l'Education Nationale, est organisé par le Comité d'Organisation des Expositions du Travail, par délégation du Ministère de l'Education Nationale. Il est classé au niveau III de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Seuls les titulaires du titre pourront en faire état et utiliser le sigle "M.O.F".

Le droit d'inscription est fixé à 50 euros.

#### Pour s'inscrire ou se renseigner, contactez :

Le commissariat départemental des Hauts-de-Seine  
23<sup>ème</sup> concours " meilleurs ouvriers de France "

Carole Soyer

17 bis, rue des Venêts 92000 Nanterre

Tél. 01 47 29 43 23



## Vivement Noël à Suresnes !

Cette année, l'association des Commerçants de Suresnes, en partenariat avec la Ville, vous propose un " Noël Circus " du 14 au 24 décembre 2005.

#### Demandez le programme!

Venez découvrir la maison du Père Noël sous la neige, entourée de sapins, gardée par son renne, et investie par les lutins automates qui fabriqueront, sous vos yeux, jouets en tout genre, du mercredi 14 au mercredi 21 décembre à l'esplanade des Courtieux.

Et ce n'est pas fini ! Découvrez le clown sculpteur de ballons, l'orgue de barbarie et son danseur, le cracheur de feu, le Père-Noël et son photographe, l'accordéoniste, un jeu-concours et bien d'autres choses encore, du 17 au 24 décembre sur toute la ville.

Sans oublier que Noël, c'est aussi chez vos commerçants des marchés, où des ballotins de chocolat et du champagne seront à gagner.

La programmation détaillée vous sera communiquée dans le Suresnes Magazine de Décembre et par le biais de petites brochures distribuées dans les magasins et lieux publics de la ville.

#### Vous êtes professionnel et vous souhaitez participer à cette opération ?

Contactez l'association Suresnes Commerce

20, esplanade des Courtieux

Nicolas Dumont Tél. 01 41 44 18 65

## Pratique

### Le chèque emploi TPE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2005, les entreprises de 5 salariés au plus peuvent utiliser le service " chèque emploi pour les très petites entreprises " afin de simplifier leurs obligations sociales et déclaratives liées à l'emploi d'une personne.

L'adhésion à ce service s'effectue au moyen d'un formulaire, qui peut être retiré auprès de l'URSSAF ou du centre national de traitement du chèque emploi TPE compétent pour le secteur professionnel. La gestion de ce service a été confiée à 3 centres nationaux, Bordeaux, Lyon et Paris, spécialisés par secteur d'activité.

De plus, le site internet, [www.emploi-tpe.fr](http://www.emploi-tpe.fr), a été créé afin de présenter le fonctionnement du chèque emploi TPE et d'effectuer toutes les formalités en ligne.

Dans les 8 jours précédant l'embauche, l'entreprise adresse au centre de traitement, un volet d'identification du salarié comportant des précisions sur le salaire et l'emploi occupé. Une copie de ce document doit être remis également au salarié et vaut contrat de travail en l'absence de rédaction d'un tel contrat.

Le chèque emploi TPE est composé :

- d'un volet social, comprenant des informations sur le salarié, l'emploi et la rémunération, que l'employeur doit envoyer au centre de traitement avant le 25<sup>ème</sup> jour du mois d'activité du salarié (ou bien dans les 5 jours suivant le début du contrat si celui-ci débute après le 21 du mois),
- et le cas échéant, d'un chèque bancaire ou postal émis par un établissement de crédit pour payer le salarié.

Le centre de traitement calcule les cotisations sociales et établit un bulletin de paie, à remettre au salarié, qu'il adresse à l'employeur dans les 3 jours ouvrés suivant la réception du volet social. Le décompte des cotisations dues est, quant à lui, envoyé au plus tard le 10<sup>ème</sup> jour suivant celui de la réception du volet social. L'employeur doit alors en verser le montant, à l'URSSAF et aux autres organismes sociaux, dans les 8 premiers jours du mois civil suivant celui au cours duquel les sommes dues lui ont été notifiées.

[www.emploi-tpe.fr](http://www.emploi-tpe.fr)  
Tél. 0 810 123 873



## Des aides pour favoriser l'accès des PME au 6<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD)

Dans le cadre d'Amorce Europe, initié par OSEO ANVAR et la DRIRE Ile de France, les PME franciliennes peuvent bénéficier d'un accompagnement collectif (réunions, ateliers pratiques) et personnalisé (diagnostic, mise en relation pour des projets européens en cours de montage).

De plus, OSEO ANVAR apporte un soutien financier pour la préparation du projet avec l'Aide au partenariat technologique international.

OSEO ANVAR Ile de France  
Amorce Europe  
Laetitia Nitkiewicz  
Mail : [lnitkiewicz@anvar.fr](mailto:lnitkiewicz@anvar.fr)  
[www.anvar.fr](http://www.anvar.fr)